Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260330-CC_2026_52-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30/03/2026
Délibération n°1

L'an deux mille vingt-six, lundi trente mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération dûment convoqués le mardi vingt-quatre du mois de mars deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	61
Votants	62

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Léa TERRAUBE, déléguée de Redon, donne pouvoir à Gaëtan HAIRAULT

Secrétaire de séance : Valentin BEASSE

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DE REDON AGGLOMERATION

Annexe : procès-verbal de l'élection du (de la) Président(e)

La présente délibération a pour objet l'élection du/de la Président(e) de REDON Agglomération.

Rapport du doyen d'âge de l'assemblée, M. Jacques CARPENTIER

VU l'arrêté interpréfectoral du 17 octobre 2025 portant composition du Conseil Communautaire de REDON Agglomération à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2026 et fixant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par communes membres ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-9 ;

VU le procès-verbal de l'élection du/de la Président.e annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDERANT le bon déroulé des opérations de vote ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De proclamer M. Jean-François MARY, Président de la communauté d'agglomération REDON Agglomération et le déclare installé ;**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260330-CC_2026_52-DE

Fait et délibéré en séance
Le 30/03/2026,

Le Secrétaire de séance,
Valentin BEASSE

Le Doyen d'âge
Jacques CARPENTIER